

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Les petits pas	Numéro de permis 2015423	Date d'inspection Le 10 mai 2023	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas		Numéro de téléphone (506) 235-2942	
Adresse 9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- J'ai examiné les dossiers du personnel pendant ma visite et tout était en ordre.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche. Chaque enfant qui fait la sieste a un écart d'au moins 46 cm entre tous les matelas.
- Le curriculum utilisé est dans la même langue dans lesquelles les services sont fournis. L'exploitant a un plan d'amélioration en place. Preuve sur place que les éducateurs d'un établissement désigné ont suivie de la formation professionnelle.
- Observations: La sieste
- Discussions avec les éducatrices concernant les heures de perfectionnement.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 mai 2023

Date

original signé par
Julie-Pier Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 mai 2023

Date